



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU DOUBS

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)

15 janvier 2019

INFO PRESSE

Dossier n°1816 A : La commission rend un avis favorable à la demande d'Exploitation Commerciale déposée par la SCI CAMACHA sise 70 rue de Seloncourt à Audincourt (25400) relatif l'extension de 1 878 m²d'un ensemble commercial d'une surface actuelles de 2 240 m² afin de porter sa surface de vente à 4 118 m² par l'extension d'un supermarché à l'enseigne Super U (secteur) de 1 792 m² afin de porter sa surface de vente à 3 998 m², de sa galerie de marchande (secteur 2) de 86 m² (extension du fleuriste : + 26 m² afin de porter sa surface de vente à 60 m² et création d'un salon de coiffure de 60 m²) afin de porter sa surface de vente à 120 m² et par la création d'un drive de 171 m² et de 3 pistes, 70 rue de Seloncourt à Audincourt (25400) (8 voix POUR – 2 voix CONTRE)

Cet avis sera :

- notifié au bénéficiaire dans un délai de 10 jours à compter de la tenue de la commission
- inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Doubs dans les 10 jours suivants la notification et publiée, dans les mêmes délais, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le départemental
- affiché en mairie d'Audincourt, commune d'implantation du projet

Les recours prévus à l'article L. 752-17 du code de commerce peuvent être adressés dans délai d'un mois au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial – secrétariat de la CNAC – T2L2DOC 121, bâtiment SIEYES, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75 703 PARIS Cedex 13